

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 25 mai 2016

Convocation du 18 mai 2016.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Dominique CHANSARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY

Excusée : Fanny CORNUT (pouvoir à Christelle LACHAUD)

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

M. GARRIGUE expose à l'ensemble du conseil municipal deux projets de changement d'assiette de parties de chemins ruraux sis aux lieux-dits « La Merle » et « Sabloux ».

Les projets sont localisés section B au plan cadastral de la commune de Chalagnac aux lieux-dits « La Merle » et « Sabloux ». Ils concernent des parties de chemins ruraux distincts, jouxtant chacune un bâtiment appartenant à M. Stéphane NARDOU. Les parties de chemins ruraux à aliéner traversent exclusivement la propriété de M. NARDOU. L'aliénation se fera à son profit et ce dernier réalisera les travaux de viabilisation des nouvelles assiettes des chemins ruraux.

Parcelles cédées par la commune de Chalagnac à M. NARDOU :

- « La Merle » : 100 mètres de long par 2.5 mètres de large soit une contenance de 2 ares et 42 centiares,
- « Sabloux » : 160 mètres de long par 4 mètres de large soit une contenance de 7 ares et 80 centiares.

Parcelles cédées par M. NARDOU à la commune de Chalagnac :

- « La Merle » : 118 mètres de long par 5.50 mètres de large soit une contenance de 7 ares 13 centiares (Parcelles cadastrées B n°277p, 279p et 845p)
- « Sabloux » : 140 mètres de long par 4 mètres de larges soit une contenance de 6 ares et 28 centiares (Parcelle cadastrée B n°675p).

Le prix du m² est estimé à 0.50 euros. Les frais annexes (actes, établissement des dossiers pour mise en enquête publique, publicité foncière) seront à la charge de M. NARDOU.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE présente 3 devis pour les chemins communaux (aux lieux-dits Le Boudan, Biternat, Beausoleil, Champlebout, parking du cimetière). Après lecture des devis, l'entreprise Eurovia est retenue pour le parking du cimetière, Biternat, Beausoleil et Champlebout pour un montant de 36 028 euros TTC. L'entreprise Lagarde & Laronze réalisera la route du Boudan soit 5 500.08 euros à la charge de la commune pour la partie haute et 7 500 euros à la charge de M. NARDOU pour le contournement suite au changement d'assiette. Les devis pour le point à temps sont en cours d'élaboration.

M. RIBEIRO ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE poursuit la présentation des devis pour les projets à réaliser au cours de l'année 2016 :

- Achat d'une cuve pour le fioul,
- Réalisation du crépi extérieur de la grange par l'entreprise AS RENOVATION,
- Travaux de plâtrerie dans l'église par l'entreprise Blida MOKHTAR,
- Eclairage du vitrail effectué par l'EURL GUYOT,
- Réfection du mur du fond du cimetière par Coursac BTP. (Dans un souci d'économie, les membres du conseil municipal effectueront le décrépiage du mur),
- Implantation d'un columbarium (nécessité de recontacter l'entreprise VIRGO pour le choix des urnes),

- Réfection de la cuisine de la salle des fêtes avec fourniture et installation de matériel de cuisine réalisée par l'entreprise Froid Cuisine 24. Des travaux d'électricité et de pose de carrelage seront à prévoir. Les travaux sont prévus à partir du 7 novembre, la salle des fêtes ne pourra être louée pour une durée d'un mois à compter de cette date, le temps des travaux.

Melle LACHAUD informe qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise d'élagage afin de poursuivre l'entretien de certaines routes. Des devis vont être établis en ce sens.

M. GARRIGUE informe les membres du conseil municipal du montant accordé au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'aménagement du bourg soit 8 859.80 €. Cette subvention ne sera allouée qu'à la seule condition que les travaux d'aménagement soient effectués soit 35 439.20 € HT.

La séance est levée à 22 H 30.